

Mais si la gangrène tend à envahir successivement tout un membre, à gagner le tronc et à faire périr le malade, le chirurgien ne peut-il le sauver en amputant dans le vif, au-dessus des points gangrenés, et en opérant la démarcation que l'on eût vainement espérée de la nature? Des faits nombreux ont prouvé que les amputations offrent peu de probabilités de succès tant que la gangrène n'est pas limitée, lorsque la cause en est interne, c'est-à-dire qu'elle a sa source dans un état constitutionnel: dans ce cas on ampute en vain. La gangrène envahit le moignon, continue à s'étendre, et le malade meurt après avoir subi une opération douloureuse et inutile. Cependant une exception peut être faite pour les cas d'artérite oblitérante, suivie de mortification des membres. MM. Fiddes (1848), Maisonneuve (1853), le médecin-major Trudeau (1858) ont amputé dans de pareils cas avec succès, et j'ai été aussi heureux dans une amputation de cuisse faite pour arrêter une gangrène du pied graduellement étendue jusqu'au jarret. Sans doute l'artérite peut se manifester sur un autre point du corps, mais on ne saurait l'affirmer; on a gagné du temps. Cinq ans plus tard, mon malade opéré en 1860 se portait encore parfaitement. Le danger est moindre lorsque la gangrène dépend d'une cause traumatique: on perd sans doute beaucoup de malades, mais on en sauve quelques-uns.

Si la gangrène survient à la suite d'une blessure, et que l'on puisse espérer en arrêter les progrès par un traitement approprié, on doit attendre qu'elle se limite d'elle-même avant de recourir à l'amputation. Lorsque la rougeur érysipélateuse, l'engorgement œdémateux et l'engourdissement remontent jusqu'à la racine du membre, et que l'on ne peut plus compter sur la cautérisation ponctuée, les débridements et les autres moyens locaux, on doit amputer si le sujet se trouve dans des conditions organiques et hygiéniques favorables. On guérit ainsi quelques malades, bien que le plus grand nombre succombent; la rareté du succès n'est pas une contre-indication, parce que chaque blessé que l'on sauve est une victime arrachée à une mort inévitable. Ces préceptes sont ceux de Larrey, et nous avons eu occasion de les appliquer avec avantage. L'amputation devient alors le meilleur moyen de faire cesser l'engorgement et les autres accidents entretenus par la mortification, et la vie reparait promptement dans les tissus où elle semblait le plus compromise. Un militaire, atteint d'un coup de feu au poignet et consécutivement de gangrène rapidement envahissante, dut la vie à l'amputation du bras que je lui pratiquai, et la guérison fut assez rapide.

*Plaies d'armes à feu.* Les plaies d'armes à feu sont à l'armée

une cause si fréquente d'amputation, que des hommes de l'art, sans expérience de ce genre de blessure, avaient cru pouvoir accuser les chirurgiens militaires d'y recourir trop légèrement. Les événements qui ont, de nos jours, rempli les hôpitaux civils de Paris de soldats et de citoyens atteints de plaies d'armes à feu, ont prouvé aux plus incrédules qu'on pouvait arriver à une grande renommée chirurgicale sans avoir le droit de blâmer une pratique à laquelle on était resté étranger. — Il a été démontré que l'opinion des hommes aussi habiles que modestes qui ont porté si haut l'honneur de la chirurgie militaire, au milieu des circonstances les plus difficiles de trente années de guerre, est la seule vraie et la seule applicable, et l'on a vu quelques médecins tomber dans un excès opposé et devenir partisans exagérés des amputations, en comparaison de ceux qu'ils avaient d'abord accusés d'ignorance et presque de barbarie. Voici les principaux cas où l'on doit recourir à l'amputation:

Lorsqu'un membre a été totalement ou presque entièrement détaché par un boulet, un obus etc., la plaie paraît quelquefois assez nette, mais les parties sont contuses; l'os, brisé en esquilles, a éclaté souvent assez loin, et l'on remédie par l'amputation aux accidents qui seraient la conséquence nécessaire de pareilles blessures et qui rendraient les guérisons aussi longues que rares. On a pu, dans des cas exceptionnels, égaliser la plaie en retranchant les extrémités pendantes des muscles ou des tendons, reséquer l'os à une hauteur convenable, et obtenir par la suppuration quelques cicatrisations; ces guérisons sont en général trop chèrement achetées pour être tentées.

Dans le cas où une grande articulation a été ouverte, on peut hésiter à porter un jugement. Il semble cruel d'amputer la cuisse, parce qu'une balle a traversé l'articulation du genou, ou est restée dans les condyles, en ne faisant à la peau et à la jointure qu'une ouverture très-petite, et en ne produisant que peu de désordres apparents. On pourrait recourir à une résection totale ou partielle (voy. *Résection*). Cependant l'expérience prouve que l'amputation est la ressource la plus sûre, surtout à l'armée.

Les blessures de l'articulation de l'épaule et du coude sont moins graves que celles du genou, celles du cou-de-pied offrent aussi des exemples de guérison: cette opinion est le résultat d'une longue et judicieuse pratique, et mérite d'être prise en grande considération.

Les fractures comminutives sont une cause fréquente d'amputation, mais ici encore de nombreuses distinctions sont nécessaires. Si la fracture n'a atteint qu'un des os de l'avant-bras ou de la